

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 04 novembre 2025
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	23 + 4 pouvoirs	24 octobre 2025	24 octobre 2025

N° délibération	Objet
2025-119	Convention de partenariat pluriannuelle 2025-2027 avec l'association Solidarité Paysans

Le 04 novembre 2025 à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Barbara PERRON

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, , Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND, Philippe ROBERT-DANTEC

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT, Marc QUEMENER,

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN

LOQUEFFRET : Alain HAMON, Louis-Marie LE GUILLOU

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, André PAUL, Jean LE GAC

Pouvoirs : Brigitte COURBEZ à Barbara PERRON, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU à Marie-Noëlle JAFFRE

Absents et excusés : Coralie JEZEQUEL, Claude MOREL, Marie-Brigitte BRETHERS, Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Eric PRIGENT

Rapporteur : Anne ROLLAND

L'association Solidarité Paysans accompagne les familles d'agriculteurs en difficulté. Dans le Finistère, deux salariés et une vingtaine de bénévoles interviennent pour soutenir les exploitants rencontrant des difficultés administratives, financières, techniques ou de santé. L'accompagnement peut aller du conseil en gestion jusqu'au suivi de procédures juridiques (redressement, liquidation).

En octobre 2024, l'association a sollicité une subvention de 5 000 € auprès de Monts d'Arrée Communauté. La demande a été examinée par la commission « Services à la population » en avril 2025, qui a souhaité rencontrer l'association avant de se prononcer.

Une rencontre a eu lieu en juin 2025 avec le vice-président en charge du Développement économique et agriculture ainsi que la vice-présidente en charges des Services à la population et un représentant de l'association. À cette occasion, l'éventualité d'une convention triennale a été évoquée.

La contribution financière annuelle proposée est celle envisagée par la commission Services à la population soit 2.500 €/an.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, des membres présents et représentés d'autoriser le Président à signer une convention de partenariat avec l'Association Solidarité Paysans, tel que présenté, pour la période 2025-2027.

Le projet de convention est annexé à la délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

Le secrétaire,



The image shows two handwritten signatures in blue ink. The first signature is for the President, and the second is for the Secretary. To the right of the signatures is a circular official stamp of Monts d'Arrée Communauté. The stamp contains the text: 'MONTS D'ARRÉE COMMUNAUTÉ', 'Siège', '12, rue de Plovez du Fou', 'LEQUEFFRET', and '29530'.

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 05 novembre 2025